

DIRECTION GÉNÉRALE

Christian DUBLÉ
Directeur des Centres Hospitaliers de
VIENNE, BEAUREPAIRE, CONDRIEU et
du PILAT RHODANIEN
Président du Comité Stratégique du
GHT VALRHÔNESANTÉ

Jean-François HÉLIE
Secrétaire Général
Directeur de la Communication, de la
Recherche, de la Qualité et des
Usagers
Secrétaire Général du GHT
VALRHÔNESANTÉ

Magdelène HUSTACHE
Chargée des Affaires Générales
et de la Communication
Tel : 04 74 31 32 06
Mail : m.hustache@ch-vienne.fr

Vanessa MORISOT
Secrétaire – Direction Générale
Tel : 04 74 31 32 03
Mail : direction@ch-vienne.fr

Élodie GUEDES
Secrétaire – Direction Générale
Tel : 04 74 31 32 01
Mail : sec.direction@ch-vienne.fr

DÉCISION DU DIRECTEUR N° 2023 – 031

Décision modificative n°1 - 2023

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 6143-7 et R. 6145-1 et suivants,
- Vu le rapport de présentation de la décision modificative n°1 à l'Etat Prévisionnel des Ressources et des Dépenses (EPRD) 2023 du Centre Hospitalier de Vienne,
- Après concertation avec le Directoire en sa séance du 03 octobre 2023,

	<p>E PRD 2023</p> <p>DECISION MODIFICATIVE N° 1 – 2023</p>	<p>Date : 03/10/2023</p> <p>À destination du Directoire du 3/10/2023</p>
--	--	--

BUDGET E

DEPENSES			
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
E63111	-30 000,00 €	E62114	63 150,00 €
E63112	-3 000,00 €	E641511	44 300,00 €
E63331	-2 143,84 €	E641514	40 600,00 €
E64111	-104 000,00 €	E641551	1 415,00 €
E64131	-109 000,00 €	E641576	16 942,00 €
E6421111	-25 000,00 €	E641577	36 345,00 €
E6421121	-10 000,00 €	E6415783	19 555,00 €
E64252	-20 000,00 €	E6415788	95 173,00 €
E64521	-3 000,00 €	E642211	660,00 €
E64523	-5 000,00 €	E642371	50 650,00 €
TOTAL	-311 143,84 €	TOTAL	368 790,00 €

57 646,16 €

RECETTES			
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
E73411	-179 856,89 €	E73172	457 985,48 €
E7361	-220 482,43 €		
TOTAL	-400 339,32 €		457 985,48 €

57 646,16 €

La décision modification n°1 du budget de l'EHPAD du Centre Hospitalier a été effectuée en projection des dépenses à fin décembre 2023 en prenant en compte les campagnes de titularisation et CDIisation et consiste, donc, à abonder les comptes limitatifs de charges de personnel par virement de crédits et à équilibrer le T1 en intégrant la notification de tarification de l'hébergement et de la dépendance pour l'année 2023 ainsi que la notification de la dotation soins.

